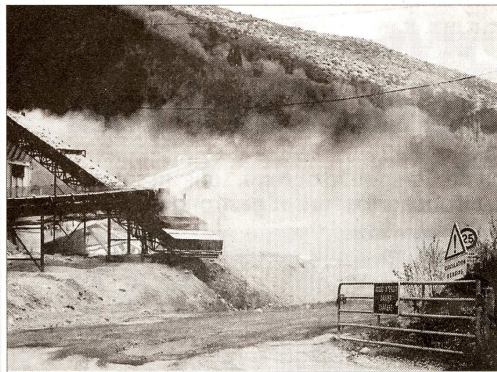
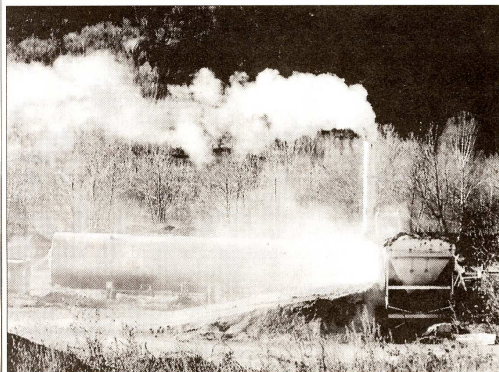


Mobilisation contre la carrière



Les habitants des hameaux de Quès et de Riutès, viennent de constituer une association afin de restreindre les méfaits causés par l'exploitation de la carrière avoisinante.

P. 32



A gauche : l'activité permanente de la centrale d'enrobé à chaud et ses nuisances interpellent les membres du STANC. La poussière, reine de la carrière et, avec le vent, de tout l'environnement de la commune de Latour-de-Carol (Photo de droite). Photos J.-L. D.

Un vent contestataire souffle sur la carrière

LATOUR-DE-CAROL. "Stop aux nuisances de la carrière" (STANC) c'est le nom de l'association de riverains qui veut restreindre les méfaits causés par l'exploitation des carrières de Quès et de Riutès.

Poussière constante, bruit infernal, tir de mines, insécurité routière, atmosphère malodorante, site dénaturé... Les habitants des deux hameaux de Riutès et Quès, sont excédés. Riverains de la carrière, ils ne supportent plus la manière dont elle est exploitée, bien au-delà des limites autorisées par le Plan d'occupation des sols (POS) de la commune. C'est du moins l'avis de Christophe Puig, le président de l'association "Stop aux nuisances de la carrière" (STANC). Une association créée ce mois de mai. Elle rassemble une majorité de villageois carolans, solidaires de cette réprobation. L'objectif est clair : dénoncer les méfaits dont ils sont victimes mais aussi le non respect du cahier des charges tout comme les abus de l'exploitation à l'encontre de l'environnement. "Nous allons d'abord écrire au Préfet pour l'informer et selon ses réponses, nous entamerons des procédures auprès des Tribunaux", annonce Christophe Puig.

Front de taille de 153 mètres
Il veut en premier lieu avancer



De gauche à droite, Christophe Puig, Adrienne et François Wienberg, veulent agir au nom de l'association qu'ils viennent de créer. Exceptionnellement, ils ont ouvert la fenêtre qui donne directement sur le site.

des chiffres qui démontrent le bien fondé de la démarche du STANC. Il argumente : "En 1974, la hauteur du front de taille autorisé était de 28 mètres pour une surface de plus de 44 000 m²... Aujourd'hui, si l'autorisation a été portée à 63 000 m² elle semble largement dépassée en atteignant les 280 000 m²... Pire encore, le front de taille est de 153 mètres !".

Outre cette désolation écologique,

que, Christophe Puig liste les troubles dont sont victimes les gens de Quès et de Riutès. "Il y a les poussières que soulèvent sans arrêt les nombreux camions... J'ai vu des jours où les voitures étaient obligées d'allumer les phares dans ce brouillard de sable... Dès 6 h du matin, il y a de même le bruit des moteurs et les stridents bip bip de sécurité des engins... Infernal ! Quand le concasseur se met en route, adieu la tranquillité et lorsque les tirs de mines débutent, toutes les maisons tremblent... Bref, chez nous, pas question de laisser une fenêtre ouverte face à la poussière et au niveau sonore trop élevé". Pas content non plus Albert Truno, maire de Latour-de-Carol. "La situation est intolérable, ils ont exploité à outrance sans essayer de réduire les nuisances".

Côté visuel, la vallée du Carol perd en ce lieu de sa superbe. "Ils ont arraché la montagne" se désole François Weinberg, habitant de Riutès.

Centrale d'enrobage à chaud

Et si à présent ce vent de contestation souffle si fort, c'est parce qu'une demande d'implantation d'une centrale d'enrobage à chaud est envisagée. Jusqu'à présent, cet équipement n'était que saisonnier. Cette fois il s'agit d'une utilisation permanente.

Une enquête publique a été lancée. La population s'est prononcée. 57 avis contre cet équipement supplémentaire ont été relevés. Et le commissaire enquêteur de noter dans sa conclusion : "La population méfiante et mécontente souhaite la création d'un comité de suivi". Le conseil municipal s'est lui aussi exprimé. A l'unanimité l'assemblée a refusé l'installation de la centrale. "Tout le monde fait front" rappelle Albert Truno en s'interrogeant "mais pourquoi donc accumuler les nuisances au même endroit ?". L'autorisation définitive appartient maintenant au Préfet. Anxieux, les Carolans attendent cette réponse avec impatience.

"On a un joli petit village et ils sont en train de nous le foutre en l'air", se lamente Adrienne Weinberg, amoureuse de "son" Riutès. Vous l'avez compris, ce qu'elle veut avant tout, c'est de ne pas se laisser... enrober.

Jean-Louis Démélin

Production de grande qualité

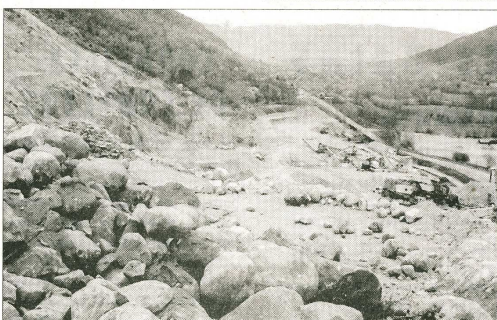
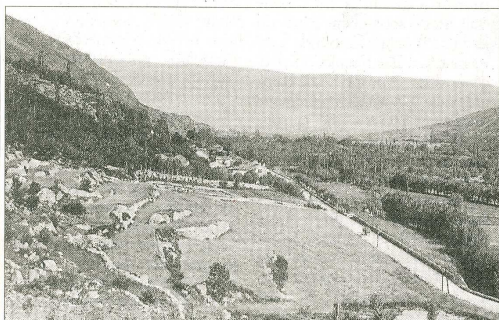
L'autorisation d'exploiter la carrière de Riutès et Quès date de 1947. Depuis, le site n'a cessé de s'étendre jusqu'à dépasser, d'ailleurs, les limites autorisées par le Plan d'occupation des sols. Il est vrai qu'en cette veine métamorphique de roche cornéenne, la production des matériaux est d'une grande qualité, plus compacte, si riche en quartz, que l'habituel granit. Idéal en tout cas dans l'aménagement des routes mais également dans les différents matériaux de construction. Une vingtaine de personnes sur la carrière et une dizaine sur la centrale d'enrobage sont employées par la société d'exploitation du site "Roussillon Agrégats", filiale de "La Colas".

Deux comités de suivi

Alain Blinda, chef de l'agence "Roussillon Agrégats", exploitante de la carrière veut avant tout coopérer avec les riverains mécontents. "Les carrières ont toujours été un sujet sensible", explique-t-il "et je comprends le bien-fondé de leurs craintes". Quant au retard pris dans l'aménagement du site, il précise : "Nous avons géré la carrière en 1998 et l'arrêt prenait fin en 2004, nous ne savions donc pas encore où nous allions... Aujourd'hui, nous attendons la régularisation du Plan local d'urbanisme pour engager son réaménagement... Néanmoins nous sommes en train de nous mettre en phase avec le nouvel arrêté... Des mesures vont être lancées :

mise en place d'un merlon (parapet) de protection de 8 m de haut cet automne, tel un écran conséquent. Un quai d'arrosage performant permettra l'humidification des chargements afin d'éviter les poussières... On essaiera de satisfaire les différentes demandes sachant que déjà nous proposons la création de deux comités de suivi, l'un pour la carrière, l'autre pour la centrale d'enrobage. Je rappelle enfin que cette centrale est neuve et bénéficie de toutes les technologies. Elle ne fonctionnera pas toute l'année, ni la nuit, ni au mois d'août. Si son autorisation est permanente, sa fonction reste uniquement saisonnière".

J.-L. D.



En 1947, (ci-dessus) ce creux de vallée était encore paisible, traversé par une RN 20 tout aussi calme pour le plus grand plaisir des riverains de Riutès (en fond)... Près de 60 ans plus tard, le site est défiguré, le front de taille dépasse les 150 mètres de hauteur.